



**LÉGENDE**

- Limite communale
  - ..... Limite de l'agglomération
  - - - - - Trait de côte
  - Limite de zonage
  - Le secteur ne en mer s'étend jusqu'aux limites territoriales des communes
  - ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un rattachement de destination
  - Axe de bande d'implantation (largeur 5m)
  - Marge de recul
  - Ligne d'implantation
  - Linière commercial à préserver
  - Espace boisé classé (EBC)
  - Espace boisé classé linéaire (EBC)
  - Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation spatialisé (DAP)
  - Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation
  - Patrimoine bâti traditionnel et balnéaire
  - Périmètre d'attente pour projet d'aménagement (MPL) - Date d'expiration : décembre 2024
  - Seuils d'intervention : 20m pour habitations et 100m pour autres destinations
- Protections patrimoniales au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme**
- ★ Elément ponctuel
  - Elément linéaire
  - Morphologie urbaine singulière
  - Autres éléments surfaciques (ensembles bâtis, bâtiments, quaiex, ...)
- Protections environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme**
- Ruisseau, canaux et fossés
  - Arbre isolé
  - Alignement d'arbres
  - haie
  - Espace vert
- Secteurs humides et inondables**
- Zones humides
  - Secteurs soumis à des risques d'inondation
  - Secteurs soumis à des risques d'inondation de type centennale
- Autres éléments réglementaires**
- Ruelle des 150 m (des littoraux)
  - Risque d'érosion de falaise
  - Courbe protégée en raison de la richesse du sol et du rivage

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
 DGA Transitions et Développement du territoire  
 Pôle Développement Urbain  
 Unité Ressources et Conception  
 pour la Direction des études urbaines

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**



**5.2.1 - Plan de zonage**

Version	Date	Procédure	Auteur	Visé
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PR / CL	CV / BR
2	septembre 2021	modification descriptives n° 1 approuvée	PR / CL	CV / BR
3	29 avril 2022	Mise à jour N°1	CL	CV / BR
4	6 juillet 2023	Revision alléger N°1 approuvée	CL	CV / BR
5	6 juillet 2023	Modification N°1 approuvée + Mise à jour N°2	CL	LV / BR



Echelle: 1 : 2 000  
**plan\_521\_2F11**  
 Édité le : 14/04/2023